

**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
Séance du jeudi 10 juin 2021**

L'An Deux Mille vingt, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration du C.C.A.S de Plaudren, légalement convoqué en date du trente et un mai deux mille vingt et un, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente.

Présents (8) : Mme LE LUHERNE Nathalie, Mme GEORGES Régine, Mme EVENO Joëlle, M. FERIR Mickaël, Mme GURTLER Christine, Mme LORIC Martine, Mme OFFRET Maryse, Mme THOMAS Annick

Absents (3) : Mme ROCHER Gwladys, Mme LE BARBIER Manuela, Mme PASCO Marie-Dominique (procuration à Mme GURTLER Christine)

Votants : 9

1. COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Madame GEORGES Régine

Exposé

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés tous les ans préalablement au compte administratif.

Le résultat du compte administratif 2020 doivent concorder avec les résultats du compte de gestion 2020 du comptable.

Voici les résultats du Compte de Gestion du Budget C.C.A.S pour l'exercice 2020 :

	REPORT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT 2020	RESULTAT DE CLÔTURE 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT	63 710.24 €	-13 930.91 €	49 779.33 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 10 270.99 €	13 378.95€	3 107.96 €
TOTAL	53 439.25 €	- 551.96 €	52 887.29 €

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S de Plaudren, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le Comptes de Gestion 2020 du budget C.C.A.S après présentation de ceux-ci par Madame GEORGES.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Rapporteur : Madame GEORGES Régine

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2020. Un document explicatif est annexé à la présente note de synthèse.

Voici la synthèse du Compte Administratif du Budget C.C.A.S pour l'exercice 2020 :

Compte Administratif 2020 - CCAS		
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	38 990.68 €	52 369.63 €
Résultat 2020	- €	13 378,95 €
Report de l'exercice précédent (002)	10 270.99€	- €
Résultat de clôture 2020	3 107.96 €	
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	14 720.91 €	790.00 €
Résultat 2020	- 13 930.91 €	- €
Report de l'exercice précédent (001)	- €	63 710.24 €
Résultat de clôture 2020	49 779,33 €	
Résultat de fonctionnement	3 107.96 €	
Résultat d'investissement	49 779,33 €	
Résultat cumulé	52 887,29 €	

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S de Plaudren, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le Compte administratif 2020 du budget C.C.A.S après présentation de ceux-ci par Madame GEORGES.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Rapporteur : Madame GEORGES Régine

Après le vote des comptes administratifs 2020, il appartient à au conseil d'administration d'affecter l'excédent de fonctionnement en tout ou partie :

- Au financement de la section d'investissement (compte 1068 – *Excédent de fonctionnement capitalisé*)
- Au financement de la section de fonctionnement (R_002 – *excédent de fonctionnement reporté*)

Le résultat 2020 du compte administratif du C.C.A.S de la commune de Plaudren est le suivant :

- **R_002 Excédent de fonctionnement réalisé : 3 107.96 EUROS**
- **R_001 Excédent d'investissement réalisé : 58 887.29 EUROS**

Il est rappelé que par délibération n° 2021CCAS01-001 en date du 1^{er} avril 2021, le conseil d'administration du C.C.A.S a approuvé le Budget Primitif 2021 du C.C.A.S intégrant l'affectation du montant de 2 887.96 € au financement de la section de fonctionnement (002). Ainsi, et afin de

reprendre ce qui a été voté en avril dernier, il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat 2020 comme suit :

- | | |
|---|--------------------|
| ○ R_002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 887.96 € |] soit un total de |
| ○ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 220.00 € | |

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S de Plaudren, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat 2020 au budget primitif 2021 du C.C.A.S tel que décrit ci-dessus.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame GEORGES Régine

Exposé

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif. Ainsi, afin d'intégrer les résultats 2020 au BP 2021, il est proposé au conseil d'administration de procéder au vote d'une décision modificative.

Aucune modification n'est prévue, si ce n'est l'inscription du montant de 220 € au compte 1068 – *Excédent de fonctionnement capitalisé* correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2020.

Voici la synthèse du budget primitif 2021 du C.C.A.S de Plaudren après reprise du résultat 2020 :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	55 810,00 €	52 922,04 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
R 002 résultat de fonctionnement reporté	-	2 887,96 €
Total de la section de fonctionnement	55 810,00 €	55 810,00 €
Investissement		
Crédits votés (y compris 1068)	31 060,00 €	10 720,00 € (*)
Reste à réaliser de l'exercice précédent	-	-
R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	49 779,43 €
Total de la section d'investissement	31 060,00 €	60 499,43 €
Total		
Total budget	86 870,00 €	116 309,43 €

() : Le montant voté le 1^{er} avril 2021 pour cette ligne était de 10 500 €. La décision modificative permet d'intégrer la somme manquante au titre de la reprise du résultat 2020 (220 €) ; modifiant d'autant le montant total de la section de la section d'investissement en recettes.*

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S de Plaudren, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 pour l'exercice 2021 du budget du C.C.A.S intégrant les informations précisées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Certifié conforme à l'original et affiché aux portes de la Mairie le 15 juin 2021

*La Présidente du C.C.A.S de
Plaudren*

Nathalie LE LUHERNE

